

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT

DÉPARTEMENT

COMMUNE DE MALZÉVILLE

Nancy

CANTON

Meurthe-et-Moselle

Saint-Max

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2024

DÉLIBÉRATION N° 2024_022

Rapporteur : Paul LEMAIRE

Objet : SPL-XDEMAT - Avenants pour l'adhésion à des modules complémentaires

L'an deux mille vingt-quatre, le huit avril à dix-neuf heures, le conseil municipal de Malzéville, étant assemblé en séance ordinaire, à la Maison commune, sous la présidence de Bertrand KLING, Maire.

Nombre de conseillers		
en exercice	présents	votants
29	23	29
Date de convocation		
27 mars 2024		
Date de publication		
12 avril 2024		
Transmis en préfecture le		
12 avril 2024		

Présent-es :

Bertrand KLING - Irène GIRARD - Malika TRANCHINA - Pascal PELINSKI - Gaëlle RIBY-CUNISSE - Gilles MAYER - - Stéphanie GRUET - Jean-Pierre ROUILLON - Jessica NATALINO - Jean-François HUGUENIN-VIRCHAUX - Daniel THOMASSIN - Yves COLOMBAIN - Elisabeth LETONDOR - Gilles SPIGOLON - Daniel DIREZ - Jean-Marc RENARD - Paul LEMAIRE - Marie-Claire TCHAMKAM - Pierre BIYELA - Agnès JOHN - Francis SCHILTZ - Corinne MARCHAL-TARNUS - Salvatore LIVOLSI

Excusé-es :

Jean-Marie HIRTZ procuration à Gilles SPIGOLON - Philippe BERTRAND-DRIRA procuration à Gaëlle RIBY-CUNISSE - Alexandra VIEAU procuration à Irène GIRARD - - Aude SIMERMANN procuration à Yves COLOMBAIN - Claire FLORENTIN-POIZOT procuration à Malika TRANCHINA - - Jean-Yves SAUSEY procuration à Corinne MARCHAL-TARNUS

Rubrique : 7.10

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Pierre BIYELA ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2022_067 du 17 octobre 2022 portant sur l'adhésion de la commune à la SPL-Xdemat et abonnement au forfait de base,

Vu la délibération n°2022_098 du 12 décembre 2022 relative à l'adhésion à Meurthe-et-Moselle développement (SPL-Xdemat)

Vu les projets d'avenant à la convention de prestation intégrée pour l'accès aux applications XFluco, XFactures et XParaph,

La Chambre régionale des comptes Grand Est (CRC) a réalisé un contrôle des comptes et de la gestion de la ville pour les exercices 2017 à 2022. Se prononçant sur la régularité des opérations et l'économie des moyens employés, et non sur l'opportunité des actes pris par les collectivités territoriales, la CRC vise d'abord à aider et inciter ces dernières à se conformer au droit, afin de prévenir toute sanction. C'est dans ce cadre que la CRC a notamment invité Malzéville à sécuriser la validation électronique des flux comptables tout en soulignant l'effort de dématérialisation de la chaîne comptable commencé en 2019.

En complément du pack de base acquis en 2022 par la commune, la SPL-XDEMAT propose des modules répondant à cet enjeu. En effet, ils permettent de dématérialiser intégralement la chaîne comptable, à savoir : de la réception des pièces comptables (facture par exemple) à la transmission au service comptable général (SCG) en passant par la validation du service fait par les gestionnaires de crédits et la signature des bordereaux.

Les applications utiles sont les suivantes :

- XFluco permet la télétransmission au SCG des flux et pièces comptables ainsi que justificatives, il remplace l'actuelle application xémélios mis à disposition par la direction générale des finances publiques,
- XFactures simplifie les échanges entre entreprises et collectivités grâce à la transmission des factures dématérialisées et leurs suivis. La transmission instantanée des factures et le système d'alerte permettent de réduire le délai de prise en charge. Il remplit la fonction de connecteur entre Berger Levraut et Chorus Pro et offre en plus d'autres services
- XParaph permet de signer tout acte de manière dématérialisée, par le biais d'un certificat électronique

En tant que levier de développement durable, la mise en place de ces outils de dématérialisation contribuera ainsi à l'amélioration de la performance des services et participera à l'effort de réduction de l'empreinte environnementale de la ville.

Vu l'avis favorable de la commission finances et ressources humaines du 25 mars 2024,

Le conseil municipal,


après en avoir délibéré,
à l'unanimité

décide d'avoir recours aux modules complémentaires proposés par la SPL-XDEMAT mentionnés ci-dessus

autorise le maire à signer les projets d'avenants présentés et annexés à la présente

certifie que les crédits sont et seront prévus au budget primitif 2024 et suivants

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre figurent les signatures


Le Maire,
Bertrand KLING




Le secrétaire de séance,
Pierre BIYELA

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés faire l'objet des recours suivants :

- **recours administratif gracieux auprès de mes services,**
- **recours contentieux pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nancy.**



AVENANT à la CONVENTION de PRESTATION INTEGREE Accès à une nouvelle application

. [* SPL - MA54339 - app_xspeed - add - 1 *] -- *# SPL - MA54339 - app_xspeed - add - 1 #* .

[Référence : CPI_2019]

Collectivité : Commune de Malzeville

Identifiant SPL-XDEMAT : MA54339

En ma qualité d'actionnaire de la société SPL-XDEMAT je souhaite bénéficier d'une application supplémentaire aux applications actuellement mises à ma disposition au travers de la convention de prestation intégrée et des éventuels avenants précédemment établis.

Application demandée : XFACTURES

J'ai pris connaissance du tarif de cette application en me référant à la grille tarifaire accessible depuis le portail SPL-XDEMAT. A la date de la signature de cet avenant, le coût annuel de cette application est de 90,00 € HT.

Cet avenant sera facturé au prorata et intégré dans la facturation annuelle de l'année suivante.

Je reconnais que le présent document signé par la société SPL-XDEMAT et par moi-même vaut avenant à la convention de prestations intégrées, conformément à son article 3, sans aucun autre formalisme, les autres clauses de ladite convention restant inchangées et donc parfaitement applicables.

<p>Le __/__/____ A MALZEVILLE ----- Signature du représentant légal :</p>	<p>Le __/__/____ A _____ ----- Pour la SPL-XDEMAT</p>
---	---

Cet avenant peut être transmis sous version dématérialisée s'il a été signé électroniquement,

Sinon merci de nous le renvoyer en version papier à l'adresse suivante :

SPL-XDEMAT – 2, rue Pierre Labonde – 10000 TROYES

Attention, vous devez joindre à cet avenant l'annexe de l'application

SIRET gérés par la collectivité

Indiquez ici le budget principal et les budgets annexes. **ATTENTION ! Si les SIRET sont absents ou incorrects, ils ne seront pas pris en compte.**

SIRET	DESIGNATION

Par la suite, vous avez la possibilité d'ajouter un nouveau SIRET depuis l'application XFACTURES / Gestion des services.

Tous siren n'ayant pas un siren identique à la collectivité devront être rattachés à la/aux structures correspondantes.

Par exemple, si vous souhaitez déclarer le siren d'une AFR, l'entité AFR devra être connue de la SPL-XDEMAT. En ce sens, nous vous invitons à vérifier sur XManager si tel est le cas. Si l'entité n'existe pas, merci de bien vouloir effectuer la demande d'ajout du service via XManager > Service > Ajouter un service.

Cette procédure est à prendre en compte pour tous les services externes.

Désignation du référent XFACTURES pour la collectivité :

La personne désignée disposera alors des **droits complets** lui permettant de définir :

- Les noms des différents services de la collectivité qui seront vus par l'entreprise lorsque celle-ci souhaitera transmettre une facture à la collectivité
- Les affectations de chaque agent ayant accès à l'application XFACTURES dans un ou plusieurs services citée ci-dessus (droits préalablement consentis par le représentant de la collectivité au travers de XMANAGER)
- Les autorisations de « prise en charge de la facture », de « consultation des factures », de « prise en charge de marché/bon de commande », de « création de marché/bon de commande »

Référent désigné : Nom / prénom _____

Habilitations des agents de la collectivité pour l'utilisation

Liste des personnes à habilitier pour l'utilisation de XFACTURES

AGENT (nom-prénom)	AGENT (Code SPL)

Utilisation de XPARAPH pour viser les factures

Cette fonctionnalité est optionnelle

Si vous souhaitez mettre en place une validation de la facture dans XPARAPH pour « service fait », indiquez ici les utilisateurs pouvant réaliser cette action :

Liste des personnes à habiliter pour viser les factures depuis XPARAPH

AGENT (nom-prénom)	AGENT (Code SPL)

Par la suite, vous avez la possibilité d'ajouter d'autres agents sur les différents scenarios en allant directement dans l'application XPARAPH



AVENANT à la CONVENTION de PRESTATION INTEGREE Accès à une nouvelle application

. [* SPL - MA54339 - app_xfluco - add - 1 *] -- *# SPL - MA54339 - app_xfluco - add - 1 #* .

[Référence : CPI_2019]

Collectivité : Commune de Malzeville

Identifiant SPL-XDEMAT : MA54339

En ma qualité d'actionnaire de la société SPL-XDEMAT je souhaite bénéficier d'une application supplémentaire aux applications actuellement mises à ma disposition au travers de la convention de prestation intégrée et des éventuels avenants précédemment établis.

Application demandée : XFLUCO

J'ai pris connaissance du tarif de cette application en me référant à la grille tarifaire accessible depuis le portail SPL-XDEMAT. A la date de la signature de cet avenant, le coût annuel de cette application est de 90,00 € HT.

Cet avenant sera facturé au prorata et intégré dans la facturation annuelle de l'année suivante.

Je reconnais que le présent document signé par la société SPL-XDEMAT et par moi-même vaut avenant à la convention de prestations intégrées, conformément à son article 3, sans aucun autre formalisme, les autres clauses de ladite convention restant inchangées et donc parfaitement applicables.

<p>Le __/__/____</p> <p>A MALZEVILLE</p> <p>Signature du représentant légal :</p>	<p>Le __/__/____</p> <p>A _____</p> <p>Pour la SPL-XDEMAT</p>
---	---

Cet avenant peut être transmis sous version dématérialisée s'il a été signé électroniquement,

Sinon merci de nous le renvoyer en version papier à l'adresse suivante :

SPL-XDEMAT – 2, rue Pierre Labonde – 10000 TROYES

Attention, vous devez joindre à cet avenant l'annexe de l'application

Caractéristiques comptables :

N° codique de la trésorerie : _____ (6 chiffres)

Collectivité :

Codes collectivités/Code budget ___/___ ___/___ ___/___
 ___/___ ___/___ ___/___

CCAS :

Codes collectivités/Code budget ___/___ ___/___ ___/___

Siret (14 chiffres) _____

Civilité : NOM Prénom du Président _____

Adresse : (N° et rue - CP – Ville) _____

Numéro de téléphone _____

Adresse mail _____

AFR/ASA :

Codes collectivités/Code budget ___/___ ___/___ ___/___

Siret (14 chiffres) _____

Civilité : NOM Prénom du Président _____

Adresse : (N° et rue - CP – Ville) _____

Numéro de téléphone _____

Adresse mail _____

CSBI :

Codes collectivités/Code budget ___/___ ___/___ ___/___

Siret (14 chiffres) _____

Civilité : NOM Prénom du Président _____

Adresse : (N° et rue - CP – Ville) _____

Numéro de téléphone _____

Adresse mail _____

L'activation des codes budgets désactivera le module de transmission du portail DGFIP. Nous réaliserons l'activation lors de la réception de votre dossier.

Vous avez la possibilité d'ajouter vous-même d'autres codes collectivités/codes comptables directement depuis le menu paramètres de l'application XFLUCO.

Signature électronique du flux comptable :

Je souhaite signer électroniquement mes flux comptables (en accord avec ma trésorerie de rattachement), et dans ce cas je joins l'annexe XPARAPH GRATUIT.



AVENANT à la CONVENTION de PRESTATION INTEGREE Accès à une nouvelle application

. [* SPL - MA54339 - conv_xparaphpayant - add - 1 *] -- *# SPL - MA54339 - conv_xparaphpayant - add - 1 [Référence : CPI_2019]
#* .

Collectivité : Commune de Malzeville

Identifiant SPL-XDEMAT : MA54339

En ma qualité d'actionnaire de la société SPL-XDEMAT je souhaite bénéficier d'une application supplémentaire aux applications actuellement mises à ma disposition au travers de la convention de prestation intégrée et des éventuels avenants précédemment établis.

Application demandée : XPARAPH OPTIONPAYANTE

J'ai pris connaissance du tarif de cette application en me référant à la grille tarifaire accessible depuis le portail SPL-XDEMAT. A la date de la signature de cet avenant, le coût annuel de cette application est de 117,00 € HT.

Cet avenant sera facturé au prorata et intégré dans la facturation annuelle de l'année suivante.

Je reconnais que le présent document signé par la société SPL-XDEMAT et par moi-même vaut avenant à la convention de prestations intégrées, conformément à son article 3, sans aucun autre formalisme, les autres clauses de ladite convention restant inchangées et donc parfaitement applicables.

Le __/__/____ A MALZEVILLE Signature du représentant légal :	Le __/__/____ A _____ Pour la SPL-XDEMAT
--	--

Cet avenant peut être transmis sous version dématérialisée s'il a été signé électroniquement,

Sinon merci de nous le renvoyer en version papier à l'adresse suivante :

SPL-XDEMAT – 2, rue Pierre Labonde – 10000 TROYES

Attention, vous devez joindre à cet avenant l'annexe de l'application

Habilitations des agents de la collectivité pour paramétrer

Liste des personnes à habilitier pour le paramétrage / configuration de XPARAPH :

Par défaut, toutes ces habilitations sont disponibles pour le **représentant de la collectivité**

AGENT (nom-prénom)	AGENT (Code SPL)	Gérer les services de la collectivité ⁽¹⁾	Gérer les délégations en cas d'absence ⁽²⁾	Gérer les scénarios et autorisations ⁽³⁾

⁽¹⁾ ⁽²⁾ ⁽³⁾ Si vous souhaitez déléguer la gestion, cochez la case en face de l'agent concerné

Par la suite, vous avez la possibilité d'ajouter des autorisations en allant dans le parapheur XPARAPH et en indiquant pour un agent donné les privilèges que vous souhaitez lui accorder.

Paramétrage des scénarios et des habilitations agents

Le paramétrage des scénarii pourra être réalisé par les agents ⁽³⁾ pour les applications suivantes :

- XACTES
- XCONVOC
- XFLUCO
- MARCHES PUBLICS
- COURRIER LIBRE
- Et tout autre scénario que vous souhaiterez imaginer